



Rupture de travail et licenciement

Par **PATRICIA21**, le **07/08/2013 à 08:17**

Bonjour, je me permets de vous contacter car j'ai reçu un courrier pour entretien préalable le 3 juillet pour convocation le 16 juillet, depuis je n'ai toujours pas eu de courrier m'informant du verdict quel est le délai?, et de plus j'ai trouvé une annonce d'emploi datée du 8 juillet sur internet passée par mon employeur pour mon poste actuel, en avait-il le droit avant d'avoir effectué l'entretien merci d'avance de votre aide

Par **Lag0**, le **07/08/2013 à 08:30**

Bonjour,
L'employeur a un délai d'un mois après l'entretien pour signifier un licenciement disciplinaire.
Êtes-vous actuellement en mise à pied conservatoire ou travaillez-vous ?
Pour l'annonce, elle pourrait être un argument si par la suite vous veniez à saisir le conseil des Prud'hommes pour contester le licenciement.

Par **PATRICIA21**, le **07/08/2013 à 08:58**

bonjour, merci pour votre réponse, je travaille toujours,